

ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Indemnités kilométriques des professionnels de l'aide à domicile Question écrite n° 45379

Texte de la question

M. Pierre Cordier appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les attentes légitimes des professionnels de l'aide à domicile. En effet, leurs frais de carburants ont explosé alors qu'ils ne sont remboursés que *via* des indemnités kilométriques très insuffisantes pour couvrir les dépenses réelles (0,35 euro / kilomètre). La hausse historique du carburant affecte directement ces professionnels, ce qui est d'autant plus pénalisant que leurs salaires font partie des plus bas de la Nation. Ces professionnels dévoués sont indispensables et leur engagement aux côtés des plus fragiles au sein de la société doit être soutenu. Il lui demande par conséquent s'il va revaloriser l'indemnité kilométrique conventionnelle afin que cette revalorisation s'applique à tous les professionnels de l'aide à domicile relevant de cette branche.

Données clés

Auteur: M. Pierre Cordier

Circonscription: Ardennes (2e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 45379 Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>26 avril 2022</u>, page 2632 Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)